

CATÉGORIES DE MATIÈRES NUCLÉAIRES

Matière	Forme	Catégorie		
		I	II	III
1. Plutonium <sup>(a)</sup>	Non irradié <sup>(b)</sup>	2 kg ou plus	Moins de 2 kg mais plus de 500 g	500 g ou moins <sup>(c)</sup>
2. Uranium 235	Non irradié <sup>(b)</sup>	5 kg ou plus	Moins de 5 kg mais plus de 1 kg	1 kg ou moins <sup>(c)</sup>
	—uranium enrichi à 20% en <sup>235</sup> U ou plus —uranium enrichi à 10% en <sup>235</sup> U, mais à moins de 20% —uranium enrichi par rapport à l'uranium naturel, mais à moins de 10% en <sup>235</sup> U <sup>(d)</sup>	— — —	— — —	Moins de 10 kg <sup>(e)</sup>
3. Uranium 233	Non irradié <sup>(b)</sup>	2 kg ou plus	Moins de 2 kg mais plus de 500 g	500 g ou moins <sup>(c)</sup>
4. Combustible irradié		(e)	(e)	Uranium naturel ou appauvri; thorium ou combustible faiblement enrichi (contenant moins de 10% de matières fissiles) <sup>(e)</sup>

- (a) Tel que le définit le Statut de l'AIEA.
- (b) Matières non irradiées dans un réacteur ou matières irradiées dans un réacteur mais dont le rayonnement a un débit de dose inférieur ou égal à 100 rads/heure à 1 m sans protections.
- (c) Les quantités inférieures à la quantité significative du point de vue radiologique devraient être exemptées.
- (d) L'uranium naturel, l'uranium appauvri, le thorium et les quantités d'uranium enrichi à moins de 10% n'entrant pas dans la catégorie III devraient faire l'objet d'une protection conforme à une gestion prudente.
- (e) Tout autre combustible qui, par sa teneur initiale en matières fissiles, est classé dans la catégorie I ou II avant irradiation peut descendre d'une catégorie lorsque le rayonnement qu'il émet délivre plus de 100 rads/heure à 1 m sans protections.